

**DANS LE PROLONGEMENT DE L'EVALUATION MUTUELLE DE LA DIRECTIVE SERVICES:
LE "TEST DE PERFORMANCE" DU MARCHÉ INTERIEUR DES SERVICES**

Dans sa communication intitulée *"Vers une amélioration du fonctionnement du marché unique des services"* du 27 janvier 2011, la Commission a présenté un programme de travail ambitieux afin de réaliser cet objectif. L'une des actions clefs de ce plan est le *"test de performance"* du Marché intérieur des services.

L'objectif de celui-ci est d'examiner de manière réaliste et efficace la façon dont le Marché intérieur des services fonctionne au profit des citoyens et des entreprises. Pour ce faire, l'application croisée des différents instruments juridiques de l'U.E. ayant un impact sur le secteur des services – la directive Services ainsi que d'autres instruments – sera examinée. Cet examen concret devrait ainsi permettre de vérifier si l'interaction entre ces différentes législations de l'UE est satisfaisante, si des clarifications sont nécessaires et /ou si de nouvelles mesures sont requises pour assurer un meilleur fonctionnement du Marché intérieur des services.

Ce "test de performance" sera effectué sur des activités et des secteurs réels (au moyen de cas pratiques) afin de mieux appréhender sur le terrain le fonctionnement du Marché Intérieur dans des secteurs où des difficultés ont été identifiées: le secteur de la construction, le secteur du tourisme et le secteur des services aux professionnels.

Pour chacun de ces 3 secteurs, un scénario spécifique et un questionnaire à l'attention des administrations des Etats membres ont été élaborés par les services de la Commission. Ces scénarios et questionnaires sont rendus publics afin de permettre à toutes les parties éventuellement intéressées de pouvoir contribuer à cette initiative. Les Etats membres sont également appelés à organiser des consultations au niveau national dès lors que l'objectif premier est de collecter des données sur la situation propre à chaque Etat membre.

Au niveau de l'UE, les retours d'expériences et les commentaires sur des difficultés touchant au fonctionnement du Marché intérieur des services et en relation directe avec ces scénarios sont bienvenus et peuvent être adressés jusqu'au 15 octobre 2011 à l'adresse suivante:

markt.e1@ec.europa.eu

Le format des réponses est libre et il n'est pas nécessaire de suivre le format des questionnaires qui sont destinés aux seules administrations des Etats membres et ne sont présentés ici que présenter l'exercice dans lequel les Etats membres et la Commission sont engagés.